

Le Centre d'accès communautaire Internet de Prévost évolue rapidement

- Nicole Deschamps

Installé à la gare de Prévost et à la Maison d'accueil de Prévost, et mis sur pied il y a à peine 3 mois, le Centre d'accès Internet de Prévost (CACIP) a déjà intéressé plusieurs personnes et groupes, et a reçu près de 40 personnes pour ses «séances d'information» qui se tiennent une fois par semaine aux deux endroits.

Ces séances d'information vous expliquent les principes de la navigation sur Internet, le courrier électronique, et autres possibilités de l'ordinateur.

Mis sur pied afin de rendre accessible et démystifier ce nouvel outil de communication qu'est Internet, le CACIP a attiré particulièrement des personnes de 40 ans et plus : des gens à la recherche de formation d'ap-

point, de loisirs en préparation ou à l'aube d'une retraite, pour satisfaire un besoin de communication et de création ou pour combler un sentiment d'être «bien loin» de ces nouveautés..., le Centre d'Accès Internet est là pour vous accueillir.

Le Centre développera d'ici les prochains mois différentes activités pour tous les groupes d'âge et des cours spécialisés de grand groupe compte tenu des besoins exprimés. Ses portes ouvriront un plus grand nombre d'heures sur semaine dès que possible. La demande étant présentement plus forte que l'offre, le Centre est à la recherche de bénévoles expérimentés et de spécialistes afin de poursuivre son développement (ateliers, formation et accueil des 2 points de service). Le comité du



Mélanie Bellefleur, Nicole Deschamps, Jean Laurin et Raymond Lanno.

CACIP désire aussi stimuler la création d'emploi et le développement de projets novateurs et stimulants pour notre collectivité.

Services offerts à partir du 22 janvier jusqu'à la fin Février 2001

• SÉANCES D'INFORMATION INTERNET – prière de confirmer

ENDROIT	JOUR	FORMATRICE	COÛT
Maison d'accueil de Prévost, 1331 Victor	Mercredi de 10h à 12h (exception - 24 janvier)	Nicole Deschamps	Gratuit Réservations: 224-5669
Gare de Prévost, 1272 de la Traverse	Jeu de 19h à 21h	Nicole Deschamps	Gratuit Réservations: 224-5669

Contenu:

- Introduction à la Navigation sur Internet, au courrier électronique, et base de l'ordinateur.
Note: Les groupes communautaires et associations de Prévost sont invités à former leur groupe.



• ATELIER ACTIVITÉS LIBRES

ENDROIT	JOUR	FORMATRICE	COÛT
Gare de Prévost, 1272 de la Traverse	Samedi avant et après-midi, 10h à 17h	Mélanie Bellefleur accueil et informations	Gratuit

CONTENU:

- Accueil et informations sur Internet et l'ordinateur
Note: Impression (.25 noir et blanc, 1,00\$ couleur standard), Numérisation (1,00\$)
Réservation pour navigation et travail personnel (\$5/hre) • Les dons sont les bienvenus



• ATELIERS INITIATION WORD – Bloc de 2 h ou 4 h

ENDROIT	JOUR	FORMATEURS	COÛT
Maison d'accueil de Prévost, 1331 Victor, Prévost	Mercredi de 13h à 15h	Denis Lortie.	30\$/4 h (2 personnes) 20\$/4 h (4 personnes, 2 par ordinateur)
Gare de Prévost, 1272 de la Traverse	Mercredi de 19h à 21h	Serge Turmel	30\$/4 h (2 à 3 personnes, 1 par ordinateur) 20\$/4 h (4 à 6 personnes, 2 par ordinateur)

CONTENU:

Familiarisation au logiciel Word- traitement de texte, introduction, mise en page, exercice, questions et réponses.
Note: sur réservation au 224-5669



• ATELIERS INITIATION ORDINATEUR, WINDOWS – 2 h

ENDROIT	JOUR	FORMATEUR	COÛT
Gare de Prévost, 1272 de la Traverse	Mardi de 10h à 12h	Pat Trubiano	20\$ (2 à 3 personnes, 1 par ordinateur) 15\$ (4 à 6 personnes, 2 par ordinateur).

CONTENU:

- Fonctionnement de l'ordinateur sur Windows Millenium, familiarisation à Windows, gestion des fichiers, utilitaires, questions



• À VENIR – COURS SPÉCIALISÉS GRAND GROUPE

QUAND	FORMATEURS
Mi-février 2 blocs de 3h: \$50. (ex. Windows). 2 fois/sem. 4 blocs de 3h: \$100. (ex. Word). 2 fois/sem.	Pierre Daignault, Pluri-com et autres

À venir:
Photoshop, Conception Site Internet,
Recherche efficace sur Internet, etc.



Réservez dès maintenant. Faites-nous part de vos besoins.

Les ateliers thématiques, tels sur «l'histoire locale, vidéo numérique, ateliers pour jeunes», sont aussi en planification. Nous espérons ouvrir nos ateliers libres sur semaine. Nos ordinateurs sont branchés (à Internet) sur haute vitesse. Nous récupérons les CD éducatifs, livres traitant d'Internet et d'informatique, logiciels usagés, etc... pour notre futur centre de documentation. Les ordinateurs sont les bienvenus. Un babillard sera affiché.

INFORMATIONS, INSCRIPTIONS, RECRUTEMENT

Nicole Deschamps, chargée de projet, 224-5669, caciprevost@videotron.ca • Gare de Prévost, 1272 de la Traverse, Prévost – 224-2105 • Maison d'accueil de Prévost – 224-2507

Expertise • Service • Conseil



Me Paul Germain
notaire
et conseiller
juridique



861, de l'École
Prévost Qc
JOR 1T0
Tél.: 224-5080
Télec.: 224-8511

Une nouvelle entreprise

Vous voulez démarrer une nouvelle entreprise. Selon vous, vous avez un bon de concept et vous fondez de bons espoirs de réussite. Cependant, vous ignorez l'ampleur que l'entreprise va prendre et vous vous demandez, s'il serait préférable de fonder l'entreprise sans incorporation et de faire celle-ci plus tard. Eh bien non! Pourquoi? Pour avoir la chance potentielle d'épargner beaucoup d'argent. Je m'explique:

Le congé fiscal de 5 ans au provincial vise les nouvelles sociétés par actions (une compagnie inc., Ltée, etc.) qui démarreront une nouvelle entreprise. Ce congé peut représenter des économies pouvant atteindre jusqu'à 280 000,00 \$ sur 5 ans.

De quoi s'agit-il:

- L'entreprise n'aura pas à payer d'impôt sur le revenu pour les premiers 200 000 \$ par année pendant 5 ans;
- L'entreprise n'aura pas à payer de taxe sur le capital sur un montant maximum de capital versé de 3 000 000 \$.
- L'entreprise n'aura pas à payer de cotisation d'employeur au fond des services de santé pendant 5 ans.

Tout cela représente une économie potentielle de 280 000,00 \$. Bien sûr, rares sont les entreprises admissibles qui économiseront ce montant, mais toutes les entreprises admissibles qui feront des profits ou auront des employés feront des économies substantielles.

Pour être admissible, l'entreprise doit remplir certaines conditions, en voici quelques-unes (malheureusement, pour des raisons d'espace cette chronique n'a pas la prétention d'être exhaustive, ni précise):

- L'entreprise doit être une société par action et les dirigeants doivent remplir les formulaires prescrits;
- L'entreprise n'est pas associée à une autre entreprise;
- Vous ne devez pas principalement continuer une entreprise existante.

Si vous achetez le restaurant du coin, même si pour vous il s'agit d'une nouvelle entreprise, ce n'est pas le cas pour l'admissibilité au congé fiscal de 5 ans. De même, si vous incorporez l'entreprise non incorporée que vous avez commencée il y a trois mois, vous venez de perdre pour toujours votre admissibilité au congé fiscal de 5 ans d'une valeur potentielle de 280 000,00 \$.

Voilà certainement pour les nouvelles entreprises admissibles une bonne raison de s'incorporer. N'hésitez pas à nous contacter pour bénéficier de notre expertise et de nos conseils.

Paul Germain